

Porte - parole
des Rescapés et
Familles de Disparus de
Buchenwald - Dora et
Commandos dépendants

BUCHENWALD DORA

Dépôt Parisien
de Distribution :
7, Rue Léonard de Vinci, 7
PARIS - XVI^e

Dans la lutte

POUR L'HONNEUR DE LA RÉSISTANCE
ET DE LA DÉPORTATION

POUR LA JUSTICE DANS L'ATTRIBUTION DES CARTES
DE DÉPORTÉS ET INTERNÉS RÉSISTANTS

De très nombreux Résistants, parmi les plus authentiques, déportés ou internés par l'ennemi, se voient refuser leur carte de Déporté-Interné-Résistant et, par conséquent, contester leur titre de Déporté ou Interné au titre de la Résistance.

Les raisons pour expliquer ces refus, ces contestations, reposent principalement sur les qualifications utilisées par les autorités occupantes ou le gouvernement de Vichy, pour caractériser l'activité des Patriotes qui, arrêtés, souvent torturés, devaient être déportés et, par la suite et pour tant d'entre eux, assassinés par l'ennemi.

Il s'agissait alors, pour l'ennemi, de diviser les Français. Cette triste besogne est aujourd'hui reprise.

☆

Certains Ministres des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre se sont fait une spécialité dans le domaine de la référence aux « motifs » de l'ennemi pour accorder ou refuser les cartes de Déporté ou Interné Résistant et, par conséquent, consentir ou contester les titres de Résistants à nombre de Patriotes.

Ces mesures de discrimination, donc de division des Déportés ou Internés Résistants, basées sur des discriminations utilisées par l'ennemi ou les collaborateurs de l'ennemi qu'étaient les gouvernants de Vichy, SONT INTOLERABLES pour la Résistance et pour le Pays.

☆

Les Déportés, les Résistants, le Parlement, le Gouvernement, les Français doivent se saisir de cette question afin de ne pas laisser les hitlériens et les collabos d'hier ternir ainsi les belles pages de l'Histoire de la Nation.

La Carte de Déporté-Interné-Résistant demandée par des rescapés ou au nom des disparus est refusée à des milliers d'entre-eux.

Par contre, la carte de Déporté-Interné-Résistant a été accordée sous le numéro 1.001.-1100.-28 (pour ne citer qu'un cas) à l'un des Ministres ayant refusé les cartes D.I.R., en l'occurrence à M. André MUTTER. Or, le dossier établi au nom de M. MUTTER par les autorités d'occupation, selon M. MUTTER lui-même, présente la mention « innocent », donc « innocent » d'action résistante. C'est d'ailleurs sur cette qualification que M. MUTTER a été libéré par la Gestapo le 15 août 1942, c'est-à-dire en pleine guerre.

Donc, suivant les dossiers de l'ennemi, tels que rapportés par M. MUTTER et suivant les critères de M. MUTTER, Ministre, M. MUTTER n'avait aucun droit à la carte de Déporté-Interné-Résistant. Alors, pourquoi M. MUTTER refuse-t-il aux Déportés de la Résistance ce que M. MUTTER a obtenu et accepté pour lui-même.

Le dossier du Déporté MUTTER que nous présentons, est établi par lui-même.

Et nous le présentons parce que M. MUTTER est l'un des Ministres qui ont refusé les titres de Résistants, Déportés, Internés, à des Résistants indiscutables, sous le couvert de motifs d'inculpation utilisés par l'ennemi contre les Résistants de France.

Ces deux poids et deux mesures doivent être connus des Déportés, des Résistants et du Parlement. C'est pourquoi nous présentons, d'une part le cas et le dossier MUTTER établi par lui-même, et d'autre part le cas de milliers de Résistants authentiques bafoués dans leurs droits à obtenir la carte D.I.R.

Voici le dossier de M. MUTTER, auteur de tant de refus de titres de Déportés, Internés, Résistants :

- ▶ **LES CIRCONSTANCES DE SON ARRESTATION,**
- ▶ **SES CONDITIONS DE VIE AU CAMP,**
- ▶ **LES CONDITIONS DE SA LIBÉRATION, LE 15 AOUT 1942**

TELLES QUE PRÉSENTÉES PAR LUI-MÊME.

Reproduction photographique



→ (1)
(Voir page 18)

LES CIRCONSTANCES DE SON ARRESTATION

Reproduction photographique

Observations des Rescapés

28

FACE A LA GESTAPO

anonymes ! Des milliers de ces papiers honteux ont inondé les bureaux de la Gestapo et de la Feldgendarmérie.

Elles ont amené l'arrestation et la mort de milliers de Français. Elles ont surtout déshonoré le pays. Les autorités occupantes en étaient elles-mêmes écoeurées ! Comment des Français ont-ils pu commettre l'infamie de s'adresser aux vainqueurs pour satisfaire leur vengeance ou leur jalousie ?

Affreuses lettres de dénonciation, presque toutes anonymes, pleines de haine et de venin !

Et notre Code Pénal français n'a prévu qu'une peine maximum d'un an de prison pour les auteurs de ces lettres, alors que des années de prison et parfois la mort ont été la suite de leur lâcheté : Si la peine du talion devait s'appliquer, c'était bien là !

Je sais, pour avoir vu certains dossiers, que les autorités allemandes ont transmis certaines de ces lettres au Parquet français pour permettre d'effectuer des poursuites contre leurs auteurs.

A la fin de mon interrogatoire, l'officier installa devant moi certaines pièces, tracts, affiches, brochures, saisis à mon bureau lors de la perquisition. Elles étaient sans importance, mais devaient me faire marquer un point... avec le sourire.

C'étaient les affiches de ma campagne électorale de 1936, les miennes et celles de mes adversaires dans lesquelles j'étais traité de « fasciste » et « d'hitlérien », de « candidat d'Hitler et de Mussolini ».

— Allons donc, me suis-je écrié, vous voyez bien



La Gestapo n'a pas toujours tellement négligé les lettres de dénonciation.

Elle les a souvent utilisées et même réclamées, menaçant, arrêtant et déportant ceux qui, ayant connaissance d'une action de la Résistance, n'en avisent pas les autorités d'occupation ou les services de la police de Vichy.

Des Français ont été fusillés après avoir été torturés pour s'être seulement refusés à dénoncer des Résistants.

TROIS INCIDENTS A LA PRISON

29

qu'avant la guerre, j'étais injurié et traité de fasciste et d'hitlérien ! J'ai été battu aux élections à cause de cela. Et c'est vous, aujourd'hui, par un retour curieux des choses, qui m'arrêtez.

Et l'officier de me répondre, un peu gêné :

— Evidemment, c'est la guerre !... Mais dites-vous bien que si vous aviez été communiste autrefois, vous ne seriez déjà plus ici.

Les affiches furent brûlées devant moi et j'eus la surprise de voir l'officier se lever et me tendre la main.

L'interrogatoire rédigé en langue allemande me fut remis à la prison et j'eus tout le loisir nécessaire de le lire et de le relire avant de signer.

Tout le dossier devait partir à Dijon et de là à Berlin, pour décision.

De ce jour, je fus mieux traité par les gardiens ; les visites me furent permises. Je pus embrasser ma femme et mes cinq enfants.

Le jour de la saint André, le 30 novembre, ma cellule fut même fleurie d'un bouquet apporté par la famille. C'était un entr'acte trop doux avant la grande séparation !

**

Un troisième incident marqua cette détention à Troyes. Il est révélateur de la « vraie » mentalité allemande.

Un soldat allemand, nommé Müller, avait été arrêté pour tentative de désertion. Il avait une amie française et en avait assez d' service. Il s'aboucha avec

Et l'acceptation de cette poignée de mains après la déclaration de l'officier de la Gestapo se vantant de l'extermination d'autres Français, sous la seule raison de leur appartenance politique. Cette main d'agent de la Gestapo était une main d'assassin de Français.

Peu de patriotes arrêtés ont bénéficié de tels égards. La loi courante, pour les Patriotes, lors des interrogatoires, était : les tortures sans nom, les coups jusqu'à la syncope, la privation de nourriture, la pendaison par les pieds, l'éclatement des doigts ou des testicules dans des presses à papier, la baignoire et tant d'autres raffinements plus barbares les uns que les autres.

Un autre traitement a été réservé, par un simple exemple, à un Résistant du nom de Bourotte qui, condamné à mort, se vit refuser d'embrasser une dernière fois sa femme et ses cinq enfants.

Le cas Bourotte était celui de tous les Résistants tombés dans les mains de l'ennemi.

SES CONDITIONS DE VIE AU CAMP

Reproduction photographique

98

FACE A LA GESTAPO

nières années dans la souffrance et dans l'anéantissement.

Les légionnaires allemands et les « U » Français n'étaient pas traités aussi durement, certaines corvées plus libres et plus « agréables » leur furent réservées. Dix d'entre nous furent ainsi désignés un jour pour une corvée de Trèves. Un camion nous prenait le matin et nous emmenait dans un entrepôt de cette ville à une trentaine de kilomètres du camp. Le voyage valait déjà la peine d'être fait, à travers les plateaux boisés, les routes en serpent, les villages animés. On saluait au passage les prisonniers de guerre français, détachés dans les fermes, et qui circulaient librement dans les rues.

La corvée consistait à dégermer des pommes de terre, à les mettre en sacs de cinquante kilos et à les monter de la cave sur des camions.

Il y en avait des milliers de tonnes, et la saison avancée nécessitait un enlèvement rapide.

Dans une immense cave, quatre groupes étaient constitués : les civils allemands, les prisonniers de guerre français, les convalescents allemands et les prisonniers civils français.

En principe, tout contact entre les groupes était interdit mais les Français arrivent toujours à tourner les difficultés. Dès le lendemain, un lien s'établissait entre les prisonniers de guerre ; les conversations s'engagèrent dans une cordialité émouvante et c'est de là que partirent vers nos familles les premières nouvelles.

Ces prisonniers utilisèrent leurs lettres spéciales de stalags et écrivirent à leurs nouvelles cousines, sœurs ou

LE CAMP DE CONCENTRATION D'HINZERT 99

belles-sœurs. Ce courrier apportait une description physique suffisante, un prénom favori, que les êtres chers sans lettre depuis dix mois reconnurent aussitôt.

Un autre contact se nouait aussi avec les civils allemands, la plupart des femmes et des jeunes filles. Notre sort les apitoyait et malgré la défense formelle qui leur en était faite, et malgré les peines qu'elles encouraient, ces femmes ne tardaient pas à nous parler et à nous ravitailler. Quelques flirts furent même ébauchés dans la grande cave et à ses abords.

A notre arrivée au camp de concentration, le chef du bureau nous avait annoncé un départ très rapproché pour la France.

C'était mal connaître l'administration allemande ! L'ordre de libération définitif devait venir de Berlin par la voie hiérarchique.

C'est ainsi que nous avons passé le 14 juillet 1942 au camp d'Hinzert. Mais ce fut tout de même un jour de fête, car tous les cœurs s'unirent dans le souvenir de la patrie.

Et le soir, après le couvre-feu, le chef de chambrée, l'abbé Kraft nous adressa quelques mots émus en l'honneur de la Fête Nationale.

Les voix entonnèrent en sourdine le troisième couplet de *La Marseillaise* :

Amour sacré de la Patrie

Conduis, soutiens nos bras vengeurs !

Il ne pouvait être question alors de vengeance. Nos bras n'étaient pas libres et n'étaient pas armés, mais c'était un cri d'espérance et de foi.

Là encore, peu de déportés ont été traités de cette façon.

Pour eux, c'était le travail forcé sous la schlague jusqu'à l'épuisement et, pour combien hélas, jusqu'à la mort, c'étaient les souffrances de la faim, l'impossibilité d'approcher un être humain libre ; c'étaient ensuite, en guise de repos, des heures et des heures sur les places d'appel, presque sans vêtements, les pieds dans la neige ; c'étaient, pour combien hélas encore, les morsures des chiens, les pendaisons, les chambres à gaz.

LES CONDITIONS DE SA LIBÉRATION LE 15 AOUT 1942

Reproduction photographique

Observations des Rescapés

106

FACE A LA GESTAPO

Un commissaire en civil de la Gestapo vint nous informer que nous serions libres le soir même. Trop longtemps fermés à toute joie et à tout enthousiasme, nous ne pouvions pas, nous n'osions pas réaliser ce rêve de liberté.

Et cependant, ce rêve se concrétisait. A la gare de l'Est, deux cars splendides, capitonnés de rouge nous attendaient pour nous conduire 11, rue des Saussaies, au bureau central de la Gestapo.


La réception commença par un appel général, qui fut satisfaisant. Puis une allocution fut prononcée en français par un gros monsieur, revêtu d'une tunique blanche. Voici à peu près les termes de ce discours :

« A partir de maintenant vous pouvez vous considérer comme libres.

« Pour la première fois vous pouvez coucher dans un lit, comme chez maman, ce sera bon !

« En Allemagne, c'est le droit qui prime. Si vous avez été arrêtés, c'est que nous avons été obligés de vous arrêter. Mais à la suite des enquêtes que nous avons faites sur votre compte, tant en France qu'en Allemagne, nous avons pu établir votre innocence, vous êtes libres ! Si vous n'avez pas été libérés plus tôt, vous le devez à notre lenteur bureaucratique (sic). Toutefois, avant de partir d'ici, le chef suprême des S.S. en France m'a chargé de vous donner lecture du document suivant que vous aurez à signer.

« Je m'interdis par la présente de faire connaître à



Il avait de la chance M. Mutter, que ce soit la Gestapo qui se soit chargée d'établir son innocence.

Là encore, peu de patriotes tombés entre les mains de la Gestapo, ont bénéficié d'une telle sollicitude.

LE RETOUR EN FRANCE, VERS LA LIBERTÉ 107

ma famille et à mes amis mes lieux de détention tant en France qu'en Allemagne et ce que j'y ai vu.

« Je m'interdis de solliciter tout sauf conduit pour me rendre en zone libre. Tout déplacement supérieur à quatre semaines de mon domicile habituel devra être notifié aux autorités d'occupation de ma région.


« Je renonce par la présente à formuler toute demande de dommages-intérêts au gouvernement du Reich en ce qui concerne ma détention. Toute infraction aux présentes conditions m'exposerait aux plus graves sanctions. »

Après ce laïus que nous entendîmes débout avec quelque négligence, ces messieurs se mirent aux petits soins pour nous.

Un thé bien sucré, avec quelques sandwiches de pâté, furent servis et bien malgré nous, nous y fîmes honneur. Depuis des mois, le sucre, le pâté, le thé nous étaient si étrangers.

Avant de prendre congé de nous, ces mêmes messieurs nous firent connaître que nous pourrions coucher aux centres d'accueil de la Croix-Rouge à la Gare de l'Est et à la gare de Lyon. Enfin, délicatesse suprême, ils offrirent aux camarades démunis d'argent, un beau billet de vingt francs pour prendre le métro. Deux minutes plus tard, après une rapide poignée de main, nous étions libres dans Paris..

Comment dépeindre le sentiment qui nous étreignit alors, enivrement de liberté, anéantissement profond.



Ce « thé bien sucré », ces « sandwiches au pâté », ces « petits pains » servis rue des Saussaies par la Gestapo, tout cela est ahurissant pour les patriotes qui sont passés rue des Saussaies, comme à l'avenue Foch et autres locaux de la Gestapo à Paris ou en province, où tant de Français sont morts sous les coups pour refus de parler ou de signer les papiers des représentants des autorités occupantes.

Où d'autres, comme nos camarades Pierre BROSSOLETTE et Gilbert DRU, ont été acculés au suicide pour ne pas parler.

Où d'autres ont été purement et simplement assassinés par les tueurs de la Gestapo, comme Gabriel PERI, d'Estienne d'ORVES, Raymond LOSSERAND, Bertie ALBRECHT, Maïe POLITZER.

108

FACE A LA GESTAPO

A cet instant, moi-même qui avais tenu bon onze mois, qui avais encouragé les camarades chancelants, qui avais tout souffert et chanté quand même, je chancelais sur le trottoir, hébété, sans force et sans réaction.

J'errais à l'aventure aux bras d'un ami qui heureusement se trouvait près de moi.

Je me retrouvais une heure plus tard, effondré dans un fauteuil. Il était près de minuit. Mais un sentiment impérieux me redonna subitement de la force, le numéro familial était demandé au téléphone.

Quelle autre émotion quand retentit la sonnerie violente ! La première question fut posée avec un serrement de cœur. « Tout le monde est-il encore là ? Personne ne manque-t-il à l'appel ? »

Une voix plus émue encore rassura les pauvres prisonniers.

Puis, ce fut le retour dans un train qui n'avancait pas assez vite, dont la locomotive ne répondait pas à notre impatience, vers la ville natale, vers la famille si chère.

Le calvaire était fini, le passé s'évanouissait dans les baisers d'une maman, d'une femme ou d'enfants. Les larmes de joie faisaient éclater le cercle de fer qui enserrait le cœur.

Il faut avoir ainsi souffert pour apprécier la liberté, l'amour et le bonheur familial.

Dans les jours qui suivirent, la situation fut régularisée. La plupart des « revenants » se rendirent à la Gestapo qui leur délivra l'attestation suivante :

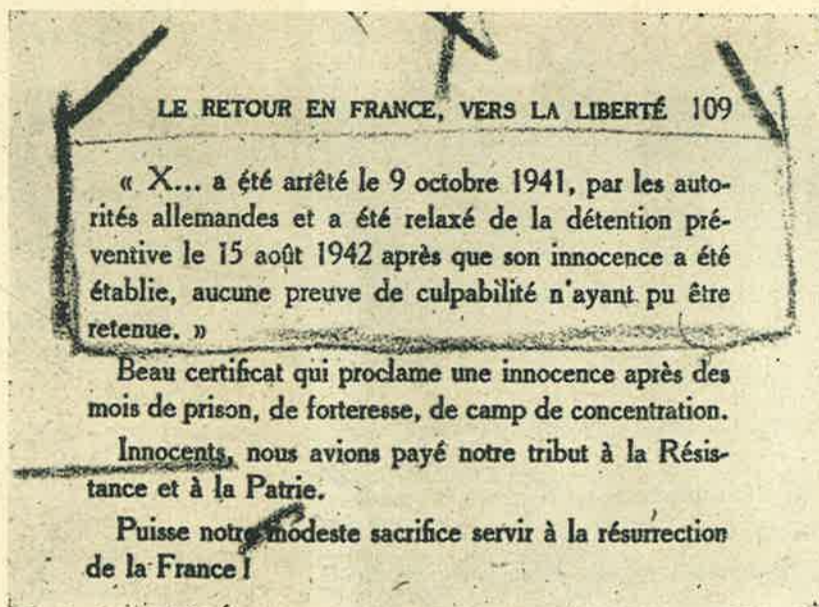


ET CETTE LIBERATION, le 15 août 1942,

dans la période où les arrestations de patriotes, d'hommes et de femmes même pas résistants mais simplement soupçonnés de l'être, se multipliaient dans toute la France;

dans la période où trente mille femmes, enfants, vieillards israélites, arrachés à leurs foyers, étaient conduits vers les crématoires d'Auschwitz ou de Maidanek.

Reproduction photographique



OBSERVATIONS DES RESCAPÉS

Répétons que M. MUTTER a fait refuser les cartes D.I.R. en considération du fait que les dossiers établis par la Gestapo ou par la police de Vichy ne portaient pas la mention : « Résistant ».

Et cette mention « innocent » et, par conséquent, « innocent d'action résistante », que comporte, suivant les propres écrits de l'intéressé, le dossier de M. MUTTER, ne l'a pas empêché d'obtenir, lui, à la date du 14 juin 1952, sa carte de déporté-résistant.

Les dossiers de la Gestapo n'ont pas été opposés à M. MUTTER; pourquoi? La Commission de la Carte D.I.R. voudra sans doute l'indiquer.

En effet :

Où est, dans le cas de M. MUTTER, le LIEN DE CAUSE A EFFET entre l'arrestation et l'« acte qualifié de Résistance », lien de cause à effet qu'il a, étant ministre des Anciens Combattants, systématiquement exigé pour les Déportés, Internés, Résistants?

Et après cette libération
le 15 Août 1942

M. MUTTER, auteur de tant de refus de cartes D.I.R. aux déportés, internés, résistants, présidait le 3 JUILLET 1943, à Troyes, en pleine occupation du sol national, une conférence du traître et agent de l'ennemi, Marquès-Rivière; conférence contre la Franc-Maçonnerie et les Israélites, persécutés et massacrés par l'occupant du sol national.

LUNDI 5 JUILLET 1943

1 FRANC

Le Petit Troyen

Journal de la Champagne

ABONNEMENTS
E. D. Post. Paris 377.45
1 an... 250 fr.
6 mois... 130 »
3 mois... 70 »

SENONS VALLAGE
BRIE, FERTHOIS, SENONNAIS
PAYS AUBOIS, BRIE, FERTHOIS, SENONNAIS
ET DU CHATILLONNAIS

LE PLUS FORT TIRAGE REGIONAL

LE PLUS FORT TIRAGE REGIONAL

126-128 RUE THIERS - TROYES

TELEPHONE 30-34
TROYES trois lignes 1-45
Nuit 1-45

65^e ANNEE - N° 22.183

Plus tôt, sera fermée du 12 juillet au 30 juillet inclus.

Une conférence sur la Franc-Maçonnerie

La conférence annoncée sur la Franc-Maçonnerie est destinée à donner aux membres du conseil municipal, devant une centaine d'auditeurs et d'auditrices parmi lesquels on remarquera les représentants du Préfet de l'Aube et du Maire de Troyes.

Tout d'abord, M. Mutter, avocat, expose son opinion sur la Franc-Maçonnerie qui, d'après lui, a une large part de responsabilité dans la décadence de notre pays, car, dit-il, elle a brisé l'âme de la France et a tué la conscience des Français. Puis, il présente le conférencier, M. Marquis-Rivière, rédacteur en chef de la revue « Les Documents Maçonniques » et qui lutte depuis 1920 contre la Franc-Maçonnerie. Le conférencier est également l'auteur de plusieurs ouvrages sur ce sujet et a réalisé un film « Les Forces occultes », qui sera prochainement projeté à Troyes.

M. Marquis-Rivière débute en rappelant la position très nette du Maréchal Pétain qui, dès août 1940, a pris des décrets dissolvant la Franc-Maçonnerie. Puis il fait l'histoire de cette société créée à Londres en 1717, mais qui ne tarda pas à franchir le détroit où elle se développa rapidement et voit en 1771 Philippe d'Orléans en devenir le grand maître pour la France.

L'orateur expose la part prise par la F. M. dans la révolution de 1789, ce qui ne l'empêche pas d'acclamer les régimes qui se succèdent, car le secret maçonnique, c'est d'être légal.

M. Marquis-Rivière en arrive à la III^e République. La F. M. s'intègre de plus en plus à elle au point de devenir un Etat dans l'Etat. A tous les scandales : milliard des congrégations, affaires de Panama, affaires des fiches, affaires Stavisky, apparaît la Franc-Maçonnerie.

Dans une diversion, le conférencier met en garde certains catholiques qui veulent actuellement tendre la main aux Francs-Maçons. « Oublient-ils, déclare-t-il, les méfaits de la Maçonnerie. Je ne crois pas plus à la conversion d'un franc-maçon qu'à la conversion de Staline. »

M. Marquis-Rivière s'étend sur la puissance, dans notre pays, de la F. M. dont les interventions concernaient également les affaires internationales où elle rejoignait la juiverie.

Puis il conclut en déclarant qu'il faut œuvrer afin que dans l'avenir la France soit gouvernée par des responsables sous la direction d'un responsable et que l'action maçonnique disparaisse définitivement.

A la population de Troyes

Pendant quelques jours...

AR
BAF
HEM
ORL
QU
VOL

Reproduction typographique du document ci-contre relatif à

une Conférence tenue à l'Hôtel de Ville de Troyes, le 3 Juillet 1943

65^e ANNÉE. - N° 22.483

UN FRANC

LUNDI 5 JUILLET 1943

Le Petit Troyen

Journal de la Champagne

126-128, Rue Thiers - TROYES

UNE CONFÉRENCE SUR LA FRANC-MAÇONNERIE

La conférence annoncée sur la Franc-Maçonnerie s'est déroulée samedi soir, salle du Conseil Municipal, devant une centaine d'auditeurs et d'auditrices parmi lesquels on remarquait les représentants du Préfet de l'Aube et du Maire de Troyes.

Tout d'abord, M^e Mutter, avocat, expose son opinion sur la Franc-Maçonnerie qui, d'après lui, a une large part de responsabilités dans la défaite de notre pays, car, dit-il, elle a brisé l'âme de la France et a tué la conscience des Français. Puis, il présente le conférencier, M. Marquès-Rivière, rédacteur en chef de la revue « Les Documents Maçonniques », et qui lutte depuis 1930 contre la Franc-Maçonnerie. Le conférencier est également l'auteur de plusieurs ouvrages sur ce sujet et a réalisé un film « Forces Occultes », qui sera prochainement projeté à Troyes.

M. Marquès-Rivière débute en rappelant la position très nette du Maréchal Pétain qui, dès août 1940, a pris des décrets dissolvant la Franc-Maçonnerie. Puis il fait l'histoire de cette société créée à Londres en 1717, mais qui ne tarde pas à franchir le détroit où elle se développe rapidement et voit en 1771 Philippe d'Or-

léans en devenir le grand maître pour la France.

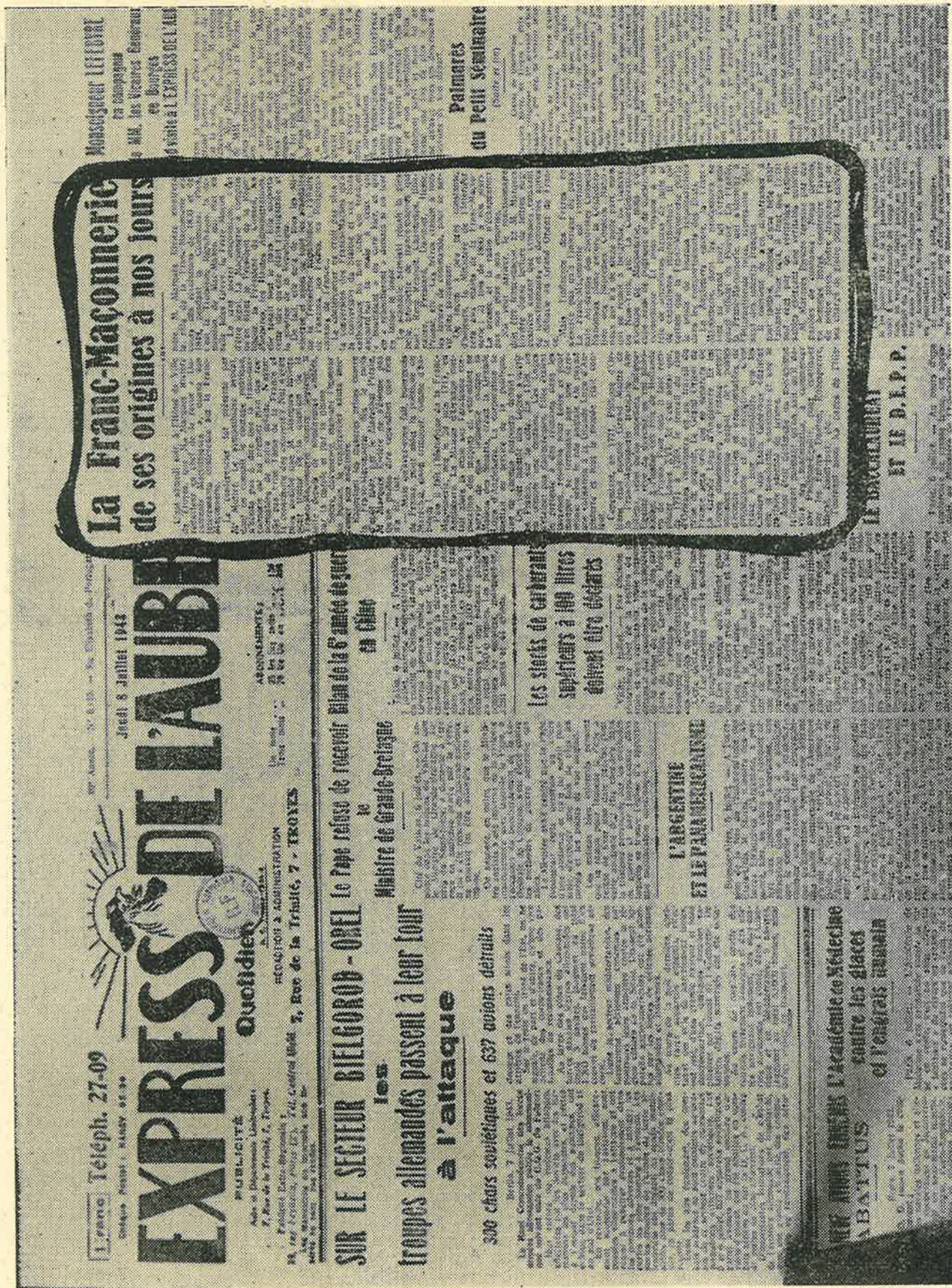
L'orateur expose la part prise par la F.M. dans la révolution de 1789, ce qui ne l'empêche pas d'acclamer les régimes qui se succèdent, car le secret maçonnique, c'est d'être légal.

M. Marquès-Rivière en arrive à la III^e République. La F.M. s'intègre de plus en plus à elle au point de devenir un Etat dans l'Etat. A tous les scandales : milliard de congrégations, affaires de Panama, affaire des fiches, affaires Staviskey, apparaît la Franc-Maçonnerie.

Dans une diversion, le conférencier met en garde certains catholiques qui veulent actuellement tendre la main aux Francs-Maçons. « Oublient-ils, déclare-t-il, les méfaits de la Maçonnerie ? Je ne crois pas plus à la conversion d'un Franc-Maçon qu'à la conversion de Staline. »

M. Marquès-Rivière s'étend sur la puissance, dans notre pays, de la F.M. dont les interventions concernaient également les affaires internationales où elle rejoignait la juiverie.

Puis il conclut en déclarant qu'il faut œuvrer afin que dans l'avenir la France soit gouvernée par des responsables sous la direction d'un responsable et que l'action maçonnique disparaisse définitivement.



La Franc-Maçonnerie de ses origines à nos jours

L'EXPRESS DE L'AUBE
 Quotidien
 7, Rue de la Trinité, 7 - TROYES
 RÉGISTRÉ À L'ADMINISTRATION
 N° 10.123
 1943

Le Pape refuse de recevoir Bilan de la 6e Armée de guerre en Chine
 Le Ministre de Grande-Bretagne

L'ARGENTINE ET LE PARAGUAY

LES STONES DE CARBONNE SUPPLÉMENT À 100 MILLIONS
 doivent être déclarés

Sur le secteur BELGOROD - OREL les troupes allemandes passent à leur tour à l'attaque

300 chars soviétiques et 637 avions détruits

LE PONT COMMUNISTE DE LA MER

LE BOCALIER ET LE D.I.P.P.

Manuscrit LITONIE
 par le capitaine
 M. de Vieux-Breton
 de Brest
 présente à L'EXPRESS DE L'AUBE

Palmares du Petit Seminaire

Reproduction typographique du document ci-contre relatif à

la conférence tenue à l'Hôtel-de-Ville de Troyes, le 3 Juillet 1943

1 Franc — Téléph. 27-09

JEUDI 8 JUILLET 1943

EXPRESS DE L'AUBE

QUOTIDIEN

7, Rue de la Trinité - TROYES

La Franc-Maçonnerie de ses origines à nos jours

C'est samedi soir, à l'Hôtel de Ville de Troyes, que M. MARQUES-RIVIERE, rédacteur en chef de la revue « Documents Maçonniques », donna son intéressante conférence sur la Franc-Maçonnerie.

Le conférencier fut présenté par M^e MUTTER. Le sympathique avocat, dont on connaît le courage politique, n'hésite pas à dire que la franc-maçonnerie est au premier plan des responsables de notre défaite. N'avait-elle pas brisé l'âme de la France et la conscience des citoyens ? Nul n'était plus qualifié que M. MARQUES-RIVIERE pour traiter de la question de la Franc-Maçonnerie contre laquelle il lutte depuis de nombreuses années, par la parole et par la plume.

Sobre, documenté, maniant l'humour au besoin, le conférencier saura intéresser son auditoire.

Rappelant les mesures prises contre la Franc-Maçonnerie dès le mois d'août 1940, par le Maréchal PETAIN, M. MARQUES-RIVIERE ne s'étonne pas qu'on puisse dire cependant que rien n'a été fait.

— Mais qu'avez-vous fait, bourgeois de France, pour aider la politique du Maréchal, sinon critiquer, comme d'habitude !

Puis il fait l'histoire de la Franc-Maçonnerie, née le 24 juin 1717, en Angleterre. La Maison d'Orange mettait alors la main sur l'ancienne corporation des maçons et, entendant se servir de son influence contre la Maison des Stuarts, créait la Grande Loge d'Angleterre. La corporation se mettait au service de la politique. Que de chemin parcouru depuis !

On voit bientôt des Loges s'ouvrir en France, sur la côte. En 1738, on en compte une centaine. Ces Loges n'étaient pas dangereuses. Elles étaient le prétexte à des réunions dans les tavernes, réunions pour boire et pour manger, se terminant par une cérémonie selon le rite anglais. On payait une cotisation à la Grande Loge d'Angleterre et tout le monde était content.

Cependant, en 1771, Philippe d'Orléans était nommé Grand Maître de la Franc-Maçonnerie Française. Ambitieux, celui qu'on appellera Philippe-Egalité, rêve de devenir un roi philosophe, à l'instar des rois de Hollande ou de Prusse. Pour cela, il faut remplacer Louis XVI. Et c'est ainsi que, de 1771 à 1789, le travail du clan d'Orléans consistera en un travail de prise du pouvoir. Le Grand Orient de France sera créé qui se séparera de la Grande Loge d'Angleterre. Et les Loges disséminées en France seront utilisées comme autant de postes d'écoute occultes et irresponsables de propagande et de réception. C'est grâce à leur intermédiaire que les Cahiers des Etats Généraux offriront une si touchante unanimité et une si parfaite identité de termes.

Ainsi était déclenché un mécanisme tellement puissant qu'on sait qu'il dévora ses machinistes, à commencer par Philippe-Egalité, pour continuer par les Frères Danton, Robespierre, Marat, Saint-Just, etc...

Tournant ainsi les pages de l'Histoire, M. MARQUES-RIVIERE montrera le rôle de la Franc-Maçonnerie au

cours des révolutions de 1830 et de 1848, pendant la Commune. Puis, c'est la Troisième République, la démission de Mac Mahon qui met en selle Jules Grévy, le Frère Maçon.

Le vrai secret maçonnique, c'est d'être légal. La Maçonnerie a compris qu'en étant le Président de la République, le Président du Conseil, les Ministres, les Hautes Administrations, elle tenait tout le pays. Elle colporta cette idée qu'elle était l'instigatrice et le soutien de la République.

De fait, elle sera de tous les Ministères et aussi de tous les scandales de la Troisième République : l'affaire de Panama, les Fiches, les Religieux chassés de France...

Le conférencier ne croit pas plus à la conversion des Francs-Maçons qu'à la conversion de Staline, et ces bons catholiques lui font pitié qui tendent aujourd'hui la main à ceux qui « bouffaient » du curé hier, et qui en « rebouffent » demain si on leur en laisse le loisir.

Le scandale Stawiski réunit la plus belle brochette de francs-maçons qui soit : René Renoult, Chautemps, Bonnaure, Pressard, Dalimier, Hesse, Proust, etc... Les frères étaient à tous les leviers de commande, pour se servir plus facilement.

De façon à peu près constante, d'ailleurs, le ministère de l'Intérieur sera aux mains de la Franc-Maçonnerie : 21 fois de 1880 à nos jours. La presse et la radio n'échapperont pas non plus à son emprise.

S'il veut arriver, le fonctionnaire doit être franc-maçon. Et M. MARQUES-RIVIERE donne lecture de lettres suggestives autant que cyniques, émanant de fonctionnaires et découvertes après la débâcle au Grand Orient de France.

Mais l'influence des Frères ne s'exerce pas qu'à l'intérieur du pays. La Franc-Maçonnerie est internationale. Au-dessus des Suprêmes Conseils Nationaux plane encore la Confédération des Suprêmes Conseils Nationaux qui n'a de siège nulle part, mais qui se réunit à Belgrade, ou Genève, ou New-York, etc. La Confédération s'occupe de Maçonnerie, mais s'occupe aussi de politique et de questions économiques. Et nous voyons à sa tête de singulières figures de juifs et de capitalistes internationaux. Il est certain que la Franc-Maçonnerie porte le poids de lourdes responsabilités dans les comportements des Etats.

En Angleterre encore, la Franc-Maçonnerie, dont les processions se font au grand jour, est l'organisme quasi-officiel du pouvoir. En France, la Franc-Maçonnerie, qui s'identifie à l'Internationale juive, représente tout, sauf des intérêts français.

Il convient de s'en débarrasser à tout jamais, comme d'une bête malfaisante. Pour cela, il faut que l'Etat soit régi par de véritables responsables exerçant une véritable autorité.

M. MARQUES-RIVIERE termine par des paroles de confiance : Nous devons, en hommes libres, construire l'avenir de notre pays. Notre drapeau est assez chargé de gloire pour tout espérer.

Judi
8 Juillet
1943

La Tribune de l'Est

DEPOT LEGAL
COTATION 1943

LE BALESTIER
EN CORRECTIONNELLE

UN FRANC
Grand Quotidien Régional

UN FRANC
UN FRANC

Clausewitz

La loi de Clausewitz...
L'Angleterre est seule responsable
des bombardements de la population civile

UN DOCUMENT ACCUSATEUR

L'Angleterre est seule responsable
des bombardements de la population civile
prouve un nouveau "livre blanc allemand"
qui publie aussi d'intéressants documents français

Dans les secteurs de Blagorod et d'Orel

Violents combats sur terre et dans les airs

Ces troupes allemandes affrontent
les positions ennemies

La Franc-Maçonnerie dénudée par M. Marquis-Rivière

Une conférence sur la Franc-Maçonnerie...
M. Marquis-Rivière



Le club de canoë de l'Est...
à Blagorod

Visite à l'Exposition de l'Académie Girardon

SYNDICATS & SOCIÉTÉS

La distribution des Prizes
à l'école Saint-Joseph

Reproduction typographique du document ci-contre relatif toujours à

la Conférence tenue à l'Hôtel de Ville de Troyes, le 3 Juillet 1943

Jeudi, 8 Juillet 1943

La Tribune de l'Est

UN FRANC Grand Quotidien Régional UN FRANC

LA FRANC-MAÇONNERIE DÉNONCÉE PAR M. MARQUES-RIVIÈRE

Une conférence sur la Franc-Maçonnerie, ses principes, son action, ses responsabilités, eut lieu samedi soir en la salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville de Troyes.

L'auditoire, constamment intéressé, manifesta à M. MARQUES-RIVIÈRE, rédacteur en chef de la Revue « Documents Maçonniques » des marques d'une approbation sans réserve, quant à l'action néfaste au pays de la secte.

M^e MUTTER, avocat, en présentant le conférencier, apporta son sentiment personnel.

« Quand on écrira, demain, dit-il, l'histoire des causes de la défaite de 40, le premier chapitre sera consacré à la Franc-Maçonnerie. Au point de vue national, elle a brisé l'âme de la France et, au point de vue individuel, l'âme des citoyens. »

Est-il utile de réveiller de vieilles histoires ? D'évoquer le passé ? de sembler maintenir les divisions, dans un pays occupé, en parlant de ce sujet grave, capable de déchaîner des réactions violentes ?

A ces questions, M. MARQUES-RIVIÈRE répond immédiatement par l'affirmative, car, dès 1940, le Maréchal posait le problème maçonnique lorsque, devant la France éperdue et en fuite de juin 1940, il s'attaqua à l'œuvre de reconstruction de la maison en ruines.

Le problème des hommes et des cadres se posa.

La loi sur les Sociétés Secrètes en août 1939 marqua la volonté du Chef de l'Etat de ne pas reprendre les responsables du désastre, ceux qui, à côté du pouvoir légal, avaient laissé s'instaurer un pouvoir occulte.

M. MARQUES-RIVIÈRE rappelle ensuite les origines anglaises de la Franc-Maçonnerie, son installation en France en 1721, son influence totale sur la Révolution de 1789, le rôle déterminant de Philippe d'Orléans, qui fut probablement, ensuite, une victime des Loges.

Deux pouvoirs se faisaient sentir dans la maçonnerie : un courant de droite, un courant de gauche, celui-ci émergeant en 1830, en 1848, en 1871, lors de la Commune.

En 1848, sur 13 membres du Gouvernement provisoire, onze étaient maçons et le conférencier rappelle l'apos-

trophe du Juif Crémieux à Lamartine : « La République est dans la Maçonnerie, la République fera ce que fait la Maçonnerie. »

Après Sedan, les Francs-Maçons Gambetta, Paul-Bert, Ferry, Floquet, Fèvat entrent au gouvernement. En 1879, c'est le F.-M. Grévy qui succède au Maréchal Mac Mahon.

La maçonnerie s'identifie aux cadres légaux et de 1880 à 1940, elle s'identifie avec le régime de la III^e République.

Le buste en bronze de Marianne, découvert dans la salle des Convents du Grand-Orient portait l'inscription « République Maçonnique » et son écharpe les dates des trois révolutions.

Le conférencier rappelle ensuite que la Maçonnerie fut mêlée à tous les grands scandales (le F. Duez dans le milliard des Congrégations, avec les F.M. Viviani et Millerand, Panama, l'affaire des Fiches qui devait être fatale à Syveton).

La loi sur les Congrégations offrit l'exemple du pouvoir maçonnique qui, plus tard, en 1920, allait combattre les droits des religieux anciens combattants.

Les maçons sont-ils convertis ? Des faits précis et une attitude sans équivoque pourraient seuls permettre de le croire.

M. MARQUES-RIVIÈRE dépeint ensuite le grotesque des initiations, puis il démontre que les Loges, sous une étiquette philosophique, étaient uniquement des foyers de politique.

Il fournit un exemple en partant de la Loge « L'Aurore Sociale » de Troyes, dont le dernier vénérable, le F.-M. Camille Fromont, instituteur honoraire, avait le pouvoir de tout demander au F.-M. Ministre de l'Instruction Publique.

La Haute-Marne, département voisin, était aussi bien partagée puisqu'elle jouissait d'un chapitre du 10^e degré, dirigé par le F.-M. Maury, bibliothécaire de Bar-sur-Aube.

M. MARQUES-RIVIÈRE termina en proclamant qu'il ne voulait pas d'une IV^e République et qu'il demandait à tous, en conséquence, de travailler pour que l'action maçonnique disparaisse définitivement de la France.

Cette Conférence de M. MARQUES-RIVIERE, présidée et présentée par M^e MUTTER, ne devait pas être ignorée de la Gestapo puisqu'elle se tenait — et la France entière était occupée — à l'Hôtel de Ville de Troyes. En outre, cette Conférence était « honorée » de la présence des représentants du Préfet de Vichy et du maire collaborateur. D'autre part, la ville de Troyes était, comme chacun sait, un centre régional très important de la Gestapo.

Une conférence contre les Francs-Maçons et les Israélites persécutés, cela en 1943 !

alors qu'au même moment les Francs-Maçons, comme les autres patriotes français, luttaien pour la libération du sol de la patrie et, à ce titre, tombaient si nombreux hélas, sous les coups de la plus immonde barbarie.

alors que, par millions, des hommes, des femmes, des vieillards, des enfants israélites, comme tant d'êtres humains, connaissaient la plus terrible des agonies dans les chambres à gaz d'Auschwitz et de Maïdanek.

Une question vient à l'esprit :

Que sont devenus les deux protagonistes de cette conférence tenue en 1943 contre les Francs-Maçons et les Israélites ?

L'un, le conférencier de l'Hôtel de Ville de Troyes, M. MARQUES-RIVIERE, a été condamné à mort par contumace par la Cour de Justice de la Seine le 1^{er} juin 1949, pour crime de haute trahison et d'intelligences avec l'ennemi. Le traître est depuis en fuite

L'autre, le Président de la Conférence de l'Hôtel de Ville de Troyes, M. MUTTER, est devenu Ministre des Anciens Combattants et des Déportés et Internés et a été, à ce titre, **chargé d'apprécier la qualité de Résistant des Patriotes français** internés dans les geôles de Vichy ou déportés dans les camps de la mort.



1) Renvoi de la page 2

M. MUTTER a été démis de son poste de Président de « Ceux de Libération-Vengeance » par le Congrès national de ce groupement.

Il avait accédé à cette fonction à la suite :

- de M. Roger COQUOIN (LENORMAND, dénoncé, massacré par la Gestapo le 29 décembre 1943 ;
- de M. le Colonel GINAS, arrêté le 19 janvier 1944 ;
- de M. le Colonel DOUCET, arrêté, déporté à Buchenwald le 30 janvier 1944 ;
- de M. Gilbert VEDY (MEDERIC), dénoncé, arrêté, acculé au suicide par la Gestapo, dans les locaux de la rue des Saussaies, en mars 1944.

La délégation de M. MUTTER au C.N.R. lui a, d'autre part, été retirée à la demande exprimée par « Ceux de la Libération » dans une lettre datée du 5 juin 1945.

Les Ministres des Anciens Combattants dont Monsieur MUTTER qui refusent les cartes D.I.R. (Déporté - Interné - Résistant), ont déjà signifié

12.000 DÉCISIONS DE REJET

aux Résistants déportés du fait de leur lutte pour
la cause de la Libération du sol de la Patrie

LA CARTE D. I. R. A ÉTÉ REFUSÉE

— aux 405 Patriotes de GRENOBLE arrêtés et déportés pour leur participation à la manifestation RESISTANTE du 11 novembre 1943.

Il s'agit de la manifestation qui valut à la Ville de GRENOBLE, la CROIX DE LA LIBERATION avec la citation suivante :

« Bravant les interdictions formulées par l'envahisseur et ses complices a manifesté le 11 novembre 1943 sa certitude de la victoire et sa volonté d'y prendre part. Les 13, 14, 16 novembre 1943 a répondu aux représailles et à l'exécution des chefs des mouvements de la Résistance par la destruction de la poudrière, des casernes, des transformateurs et d'usines utilisées par l'ennemi.

« A bien mérité de la Patrie.

« Alger, le 4 mai 1944. »

(Cette citation est signée du chef du Gouvernement provisoire)

Voici d'autre part le communiqué officiel relatif à cette action magnifique de la population de Grenoble :

« 11 novembre 43. — Sur décision de l'Exécutif de la France Combattante, bravant les interdits des forces d'occupation, 2.000 patriotes se rassemblent et manifestent dans la capitale du Dauphiné.

« Les Allemands parviennent à encercler les Patriotes et opèrent de nombreuses arrestations. 405 des patriotes arrêtés sont déportés à Buchenwald, 305 y seront exterminés. La RESISTANCE venge ses fils déportés en faisant sauter le Polygone d'artillerie qui était utilisé par l'ennemi.

Cette action était bien une action de résistance, décidée par l'Exécutif même de la France Combattante.

LA CARTE D. I. R. A ÉTÉ REFUSÉE

— aux Patriotes emprisonnés à la Centrale d'EYSES qui conduisirent l'action résistante à l'intérieur de la prison s'organisèrent en un Bataillon, c'est-à-dire en unité militaire et se révoltèrent les armes à la main.

Le Bataillon d'EYSES fut officiellement reconnu Unité F.F.I. par la décision suivante :

« Conformément aux conclusions de la Commission Nationale d'homologation des grades FFI, la qualité d'unité FFI a été reconnue à compter du 9 décembre 1943 et sous la dénomination de « Bataillon F.F.I. d'Eyesses » à la formation combattante constituée par les membres de la Résistance incarcérés à la Centrale d'Eyesses, formation dissociée le 1^{er} juin 1944 par les mesures de déportation collectives prises par l'ennemi. »

Paris, le 24 novembre 1947.

Le Général DEJUSSIÉU-PONTCARRAL,

Délégué Général F.F.C.I.

L'action du Bataillon d'EYSES fut, en raison de son efficacité, tellement redoutée de l'ennemi que celui-ci massacra 12 membres de ce Bataillon à l'intérieur même de la prison et déporta tous les autres à DACHAU où un si grand nombre d'entre eux ont également trouvé la mort.

LA CARTE D. I. R. A ÉTÉ REFUSÉE

— à une héroïne de CHATEAUBRIANT.

Mme Kerivel (de Nantes), femme d'un des 27 fusillés de CHATEAUBRIANT. Elle-même internée dans ce camp, Mme Kerivel demanda à être fusillée à la place du jeune héros Guy MOCQUET.

LA CARTE D. I. R. A ÉTÉ REFUSÉE

— au Résistant de la toute première heure, au Commandant de Francs-Tireurs et Partisans Français, dirigeant et auteur de multiples coups de mains armés contre l'ennemi, à l'organisateur et au dirigeant de la Résistance au Camp de la Mort de BUCHENWALD.

— A Marcel Paul, dont les états de services sont consacrés par une citation à l'ordre de l'armée comportant l'attribution de la croix de guerre avec palme et dont voici des extraits :

« Mobilisé en septembre 1939, a fait la campagne de France. Fait prisonnier dans le Loiret, s'est évadé. Repris, s'évade de nouveau. Passe immédiatement à la Résistance dans l'Ouest, constitue des groupes d'action, organise des coups de main, attaque des détachements ennemis. Dans la région parisienne, organise le sabotage dans les usines de la banlieue nord. Prend la parole sur les marchés et aux carrefours, galvanise les sentiments patriotiques de la population parisienne, organise et participe à des attaques de voies ferrées, réalise des incendies partiels dans des usines réquisitionnées, réalise le sabotage des lignes électriques haute-tension, prépare une formule de destruction, prend part l'un des premiers à l'organisation du Front National. Arrêté le 13 novembre 1941, torturé, est incarcéré à la Santé, puis à Fontevault et enfin à Blois. Là, il organise la résistance, crée un journal clandestin, organise la solidarité. Déporté en Allemagne, au camp d'Auschwitz, puis à Buchenwald, participe à la réalisation de l'unité française et se dépense sans compter pour la défense de tous les Français. Organisa des groupes homogènes destinés soit à résister aux S.S., soit à les attaquer ; grâce à cette organisation, les déportés libérèrent eux-mêmes leur camp ; Français animé des meilleurs sentiments, patriote, courageux jusqu'à la témérité, toujours prêt à combattre. D'un merveilleux moral et d'une haute conscience, fut, soit dans la Résistance, soit en prison ou en déportation, un modèle pour tous ses compatriotes dont il soutint le moral et galvanisa le courage de telle sorte que la collectivité française conquit la considération de tous les autres clans.

(Citation décernée par le chef du gouvernement provisoire sur proposition de M. Edmond MICHELET, Ministre des Armées.)

LA CARTE D. I. R. A ÉTÉ REFUSÉE

— à la Veuve du Médaille Militaire LEGRAND.

— A la veuve de M. LEGRAND (Paris-VI').

Bien que les états de service de M. LEGRAND soient consacrés par la médaille militaire à titre posthume et pour une citation à l'ordre de la brigade que nous reproduisons ci-dessous :

« Résistant animé des plus belles qualités de patriotisme, qui a participé activement à la lutte clandestine durant l'occupation ennemie. Arrêté, puis déporté, est mort glorieusement pour son pays après avoir supporté stoïquement les pires épreuves... »

(Extraits).

LA CARTE D. I. R. A ÉTÉ REFUSÉE

— à l'organisateur des passages clandestins de la ligne de démarcation, à l'organisateur des F. T. P. F. de la Corrèze.

— A Jean LAUTISSIER (Noisy-le-Sec).

Dont les états de service sont consacrés par la citation à l'ordre du corps d'armée dont ci-dessous le texte :

« Entré dans la Résistance dès juillet 40 en Saône-et-Loire organise un réseau de passage de la ligne de démarcation et en novembre 1940 réalise l'exploit de passer 75.000 journaux clandestins. Après avoir été responsable du Front National, il est chargé de l'organisation des premiers groupes de FTPF en Corrèze, tâche qu'il réalise très efficacement. »

(Extraits).

LA CARTE D. I. R. A ÉTÉ REFUSÉE

— à des milliers de Résistants authentiques.

*

